



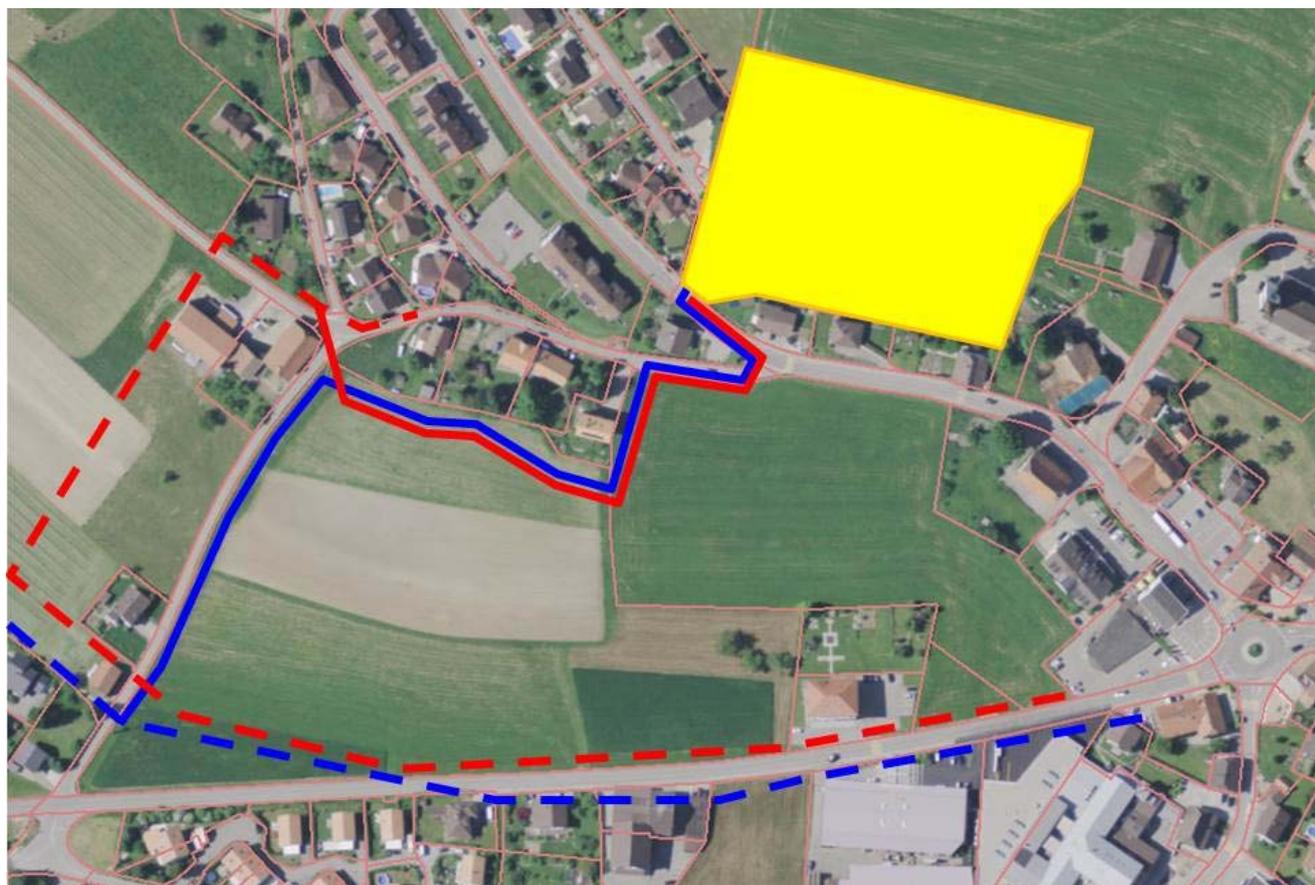
Assemblée communale ordinaire du 26 avril 2018

Point 2

Budget d'investissement 2018 – Complément Réfection de la route de Frontin dans le cadre des travaux pour l'assainissement En Beauregard

1. Introduction

L'assemblée communale du 15 décembre 2016 a accepté l'investissement de l'assainissement du secteur en Beauregard pour un montant total de 675'000 francs. Pour présenter ce point à l'ordre du jour de ladite assemblée, le Conseil communal a organisé des séances avec les propriétaires des fonds concernés afin de leur présenter le tracé projeté sur leurs parcelles des conduites d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU).



— Nouvelles canalisation EC
— Nouvelles canalisation EU

- - Canalisation EC existantes
- - Canalisation EU existantes

Tracés approuvés par l'Assemblée communale du 15 décembre 2016

Ainsi, après des discussions préparatoires, une séance a été organisée le 7 novembre 2016 avec l'hoirie Conrad Yerly, l'ingénieur en charge du projet et une délégation du Conseil communal. A la suite de cette séance, l'hoirie confirme son accord de principe au tracé des conduites via une demande de modification du procès-verbal. C'est sur la base de cet accord que le Conseil présente à l'Assemblée l'investissement concernant l'assainissement des eaux usées et des eaux claires et le remplacement de la conduite d'eau potable pour le nouveau quartier En Beauregard. Cependant, l'hoirie souhaite vivement que les conduites soient déplacées au plus près des limites de parcelles.

Afin de répondre à la demande de l'hoirie Conrad Yerly, le Conseil mandate le bureau d'ingénieurs dans le but de procéder à ces modifications de tracés. A noter que ces dernières entraîneront un surcoût tant au niveau de l'étude complémentaire que de l'installation des conduites en raison de la modification des profondeurs auxquelles elles devront être posées.

Le 24 octobre 2017, une nouvelle séance est organisée avec l'hoirie Conrad Yerly pour la présentation du nouveau tracé des conduites. Cependant, en date du 12 décembre 2017, les membres de l'hoirie Conrad Yerly informe par courrier le Conseil communal de leur refus d'accorder à la commune le passage des conduites sur leurs parcelles.

2. Options pour le Conseil communal

A la suite de ce refus, le Conseil dispose de deux possibilités. La première consisterait à entamer une procédure d'expropriation envers l'hoirie Conrad Yerly. Il pourrait ainsi obliger l'hoirie à laisser passer les conduites EC et EU sur ses terrains. Toutefois, cette procédure est longue et coûteuse et, rien ne garantit le succès de cette démarche.

La seconde possibilité verrait le passage des conduites EC et EU sous la route de Frontin. Cette variante a comme avantages principaux que la route de Frontin est entièrement la propriété de la commune et que celle-ci devrait, de toute manière, être refaite à moyen terme. Par contre, le coût supplémentaire, par rapport au projet initial, n'est pas négligeable. C'est, néanmoins, cette option que le Conseil communal propose à l'Assemblée.

3. Le nouveau projet

Comme mentionné ci-avant, il est proposé la réfection totale de la route de Frontin. En plus d'y installer les conduites EC et EU, la route de Frontin sera refaite sur toute sa largeur. Des grilles de routes seront installées pour la récupération des eaux claires de la route et, où cela est indiqué, une bordure en goudron sera posée.

Le bureau d'ingénieurs a réévalué les travaux pour la pose des canalisations et l'exécution des différents autres aménagements du nouveau projet. Il est arrivé à la conclusion que le montant estimatif calculé dans le projet initial était identique au montant prévu dans le nouveau projet. Dès lors, il n'y a pas lieu de soumettre, une nouvelle fois, à l'Assemblée cet investissement initial.

Le nouveau tracé des conduites EC et EU figure dans le schéma ci-dessous. Il est entièrement situé du terrain propriété de la commune.

En conséquence, le solde à financer pour la route de Frontin est de 210'000 francs moins 80'000 francs, soit 130'000 francs.

Réfection de la route de Frontin	210'000
Montant compris dans l'investissement de l'assainissement du secteur en Beauregard	<u>80'000</u>
Montant restant à financer	130'000

6. Résumé de l'investissement

Reste à financer de la réfection de la route de Frontin 130'000

Financé par crédit bancaire

Charges annuelles estimées

Intérêts	130'000	2%	2'600
Amortissement	130'000	7%	9'100
Charges annuelles 1^{re} année :			11'700

7. Propositions

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement du solde à financer d'un montant de 130'000 francs.

Position de la Commission financière

En sa séance du 28 mars 2018, la Commission financière propose d'accepter l'investissement d'un montant de 130'000 francs.

Annexes

Plans de situation et de coupe du bureau d'ingénieurs